


# OUVRE-MOI LA PORTE



275, rue Principale  
Plaisance (Québec) J0V 1S0  
(819) 427-5363  
[www.ville.plaisance.qc.ca](http://www.ville.plaisance.qc.ca) 

Vol. 23, No.2

15 avril 2021



## MESSAGE DU MAIRE

Cher citoyen, chère citoyenne,

Pour commencer, j'aimerais adresser quelques mots en l'honneur de Monsieur Denis Cardinal décédé le 23 février

dernier. Denis était un entrepreneur de la région, propriétaire de l'entreprise Transport du Nord pendant plusieurs années. Il a toujours été très impliqué dans sa communauté, il a également occupé le poste de conseiller pour la Municipalité de Plaisance pendant 25 ans. Nous garderons de très beaux souvenirs de Denis et je pense que les gens de Plaisance se rappelleront de lui comme étant un homme au grand cœur sur qui ils pouvaient compter.

En ce qui concerne nos projets d'envergure, je veux vous parler de la montée Papineau. Nous sommes actuellement à aider les citoyens à compléter les permis et autorisations de voirie pour permettre au Ministère des transports du Québec d'aller de l'avant dans le projet, dès cet été. Nous savons que les ententes avec les représentants du chemin de fer ne sont pas complètement terminées et signées. Nous avons bon espoir de voir le tout se concrétiser sous peu. Pour notre part, il manque 7-8 signatures des propriétés contigus à la montée sur près de 70 unités. Nous savons déjà que les travaux ne seront pas complétés en 2021. Nous sommes à faire les demandes nécessaires afin de garder les crédits de subvention de 1M\$ attachés au projet. La situation de la pandémie ralentit beaucoup les étapes à franchir dans le processus. Si tout va bien, le Ministère des transports du Québec veut aller en appel d'offres en juin pour débiter en août.

Concernant le projet de la 3<sup>e</sup> pompe pour sécuriser notre alimentation en eau potable, nous allons conclure une entente sous peu avec le propriétaire du terrain sur le chemin des Cascades pour acquérir un lot au sud du terrain actuel où sont situées nos pompes.

Le projet de développement des terrains au Nord-Ouest de la municipalité est en processus d'appel d'offres. L'ouverture des soumissions est prévue le 14 avril 2021 et le résultat d'analyse sera déposé en mai.

Le bloc sanitaire au terrain de jeux sera prêt pour l'été. Les filets de sécurité seront installés pour la balle lorsque le gouvernement permettra ce type d'activité.

Nous avons adopté le plan d'urbanisme. Nous aimerions avoir vos commentaires d'ici le 20 mai 2021. Nous attendrons qu'il soit possible de vous rencontrer pour déposer les règlements d'urbanisme afin de tenir une consultation publique à cet effet.

Concernant la construction de la Résidence Le Monarque, les travaux devraient débiter sous peu.

En rapport aux autres projets d'envergures, nous attendons des réponses des demandes d'aides financières pour prendre des décisions.

Finalement, je vous invite à vous faire vacciner lorsque cela sera possible afin que nous puissions passer à autre chose !... Bon printemps !

Christian Pilon, Maire

**Heure de tombée pour la prochaine parution :  
Lundi le 31 mai à 12h**

**\*\*\* Bureaux fermés au public en raison de la COVID-19 et ce jusqu'à nouvel ordre\*\*\***



**Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et 13h à 16h Vendredi : fermé**

### TABLE DES MATIÈRES

Message du Maire .....	1	Balayage de votre entrée privée .....	4
Bureaux municipaux toujours fermés au public.....	2	Communiqué aux citoyens.....	4
Prolongation du délai des 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> versements de taxes.....	2	Merci, Merci Merci!.....	5
Ramassage des encombrants .....	2	Bénévoles demandés .....	5
Masques de procédure.....	2	Club de l'amitié - FADOQ.....	5
Rappel - 50% de rabais sur la carte d'accès au Parc national de Plaisance.....	3	Rappel registre des chiens.....	5
Avis important aux résidents du secteur village.....	3	Consultation auprès des personnes intéressées par projet modifiant le règlement de lotissement URB 99-04.....	6
SEPAQ – Travaux d'amélioration .....	3	Avis public – Assemblée publique de consultation ...	6
Appels systématisés Telmatik .....	3	Plan d'urbanisme révisé.....	7
Distribution d'arbres par la MRC de Papineau .....	3	Formulaire d'inscription – Camp de jour 2021 .....	10
Feux à ciel ouvert.....	3	Joyeux anniversaire à la doyenne de Plaisance.....	10
Balayage des rues de la municipalité .....	3		

### BUREAUX MUNICIPAUX TOUJOURS FERMÉS AU PUBLIC



Selon les recommandations gouvernementales, les bureaux municipaux demeurent fermés et les employés, pour la majorité, demeurent en télétravail. Nous continuons de répondre à vos appels téléphoniques et courriels durant les heures normales de bureau. Si vous avez besoin d'un permis de rénovation ou de construction, il est possible d'en faire la demande via le téléphone au 819-427-5363 poste 2609 ou par courriel à [urbaniste@villeplaisance.com](mailto:urbaniste@villeplaisance.com). L'inspecteur pourra prendre les arrangements nécessaires avec vous. Si vous avez des questions concernant votre compte de taxes ou vos paiements vous devez communiquer avec le service de la comptabilité au 819-427-5363 poste 2605 ou par courriel à [comptabilité@villeplaisance.com](mailto:comptabilité@villeplaisance.com). Soyez assuré que nous continuons d'offrir le service comme si nous étions au bureau. Pour toutes autres informations n'hésitez pas à communiquer avec nous en composant le 819-427-5363 ou par courriel à [info@villeplaisance.com](mailto:info@villeplaisance.com). Les personnes désirant faire des paiements peuvent le faire par chèque (poste) ou par internet. Merci de votre compréhension !

### PROLONGATION DU DÉLAI DES 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> VERSEMENTS DE TAXES –COVID-19

Modes de paiements : chèques et internet.

Considérant la situation exceptionnelle qui perdure au niveau de la COVID-19, le conseil municipal a décidé que les taux d'intérêts et de pénalité seront suspendus et fixés à « 0 % » jusqu'à l'expiration de la période de la déclaration d'état d'urgence sanitaire. En cas de renouvellement de cette déclaration d'état d'urgence, la suspension prévue sera renouvelée pour une période équivalente. Donc, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> versements de taxes municipales seront reportés de la façon suivante :



2<sup>e</sup> versement : 14 mai 2021 reporté au 14 juillet 2021  
3<sup>e</sup> versement : 12 août 2021 reporté au 12 octobre 2021

### RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Il y aura **deux (2) collectes** des encombrants (meubles, matelas, etc.) **le 10 juin et le 14 octobre**. Conservez vos encombrants jusqu'aux collectes prévues. Merci de votre collaboration.



**MASQUES DE PROCÉDURE : Assurez-vous de ne pas jeter vos masques dans les toilettes.** Les masques endommagent les équipements à la station d'épuration. Merci de votre collaboration.

## RAPPEL - 50% DE RABAIS SUR LA CARTE D'ACCÈS ANNUEL AU PARC NATIONAL



Encore cette année, une somme d'argent a été prévue au budget pour vous faire profiter d'un rabais sur votre carte d'accès au Parc national de Plaisance. La façon de faire a quelque peu changée puisque vous n'avez plus à vous rendre au bureau municipal pour un remboursement. Sur présentation de pièces justificatives, les citoyens de Plaisance pourront se procurer une carte d'accès annuel à 50% du prix régulier directement à l'accueil du Parc national de Plaisance, pendant la période d'ouverture du 30 avril au 17 octobre. Ce rabais s'applique uniquement à l'accès au Parc de Plaisance.

## AVIS IMPORTANT - AUX RESIDENTS DU SECTEUR VILLAGE



Nous vous demandons de mettre vos résidus verts, tels que ceux de la tonte de gazon, du jardinage ou de paysagement et des feuilles dans des sacs de papier appropriés pour ces matières, à la rue à compter de 7h00 le jeudi matin, en même temps que les collectes des autres matières résiduelles (compost, recyclage et ordures). Cette collecte des résidus verts sera effectuée par le service des travaux publics de la municipalité. **Veillez ne plus laisser de sacs de résidus verts à l'emplacement de l'ancienne boîte à compost sur la rue Vanier.** Votre collaboration est appréciée. Merci.



Des travaux d'amélioration de l'entrée du Parc national de Plaisance auront lieu du 3 au 31 mai 2021, dans le but d'améliorer la sécurité et la fluidité des cyclistes, piétons et véhicules circulant sur le chemin des Presqu'îles.

Isabelle Croteau, Directrice  
Parc national de Plaisance Tél. : 819 427-5350



Je m'inscris

## APPELS SYSTÉMATISÉS TELMATIK

N'oubliez pas de vous inscrire! Pour ce faire, vous devez remplir le formulaire en ligne sur le site web de la municipalité au [www.ville.plaisance.qc.ca](http://www.ville.plaisance.qc.ca).



**ANNULÉ**

**DISTRIBUTION D'ARBRES PAR LA MRC DE PAPINEAU** : Soyez avisé qu'il n'y aura pas de distribution d'arbres ce printemps en raison de la pandémie.

## FEUX À CIEL OUVERT...



Savez-vous ce qu'est un feu à ciel ouvert ? Tout feu brûlant librement ou qui pourrait se propager librement. Les éléments pyrotechniques (feux d'artifice), les instruments produisant des flammèches ou des étincelles constituent des exemples de feux à ciel ouvert. Si vous désirez faire un feu à ciel ouvert vous devez d'abord communiquer avec le service des incendies de Plaisance au 819-923-5363 et vous procurer un permis.

Ne sont pas considérées comme étant des installations pouvant créer des flammèches : foyer au propane ou à l'éthanol. Ces installations peuvent être utilisées lors d'interdiction. Ne sont pas considérés comme des feux à ciel ouvert : les feux allumés dans des installations prévues à cet effet et munies de pare-étincelles, tels poêle, foyer, contenant de métal. Pour être réglementaires, les pare-étincelles doivent présenter des ouvertures d'une dimension maximale de 1 centimètre. Assurez-vous de suivre la réglementation de la SOPFEU, s'il y a une interdiction complète, aucun feu, de quelque façon, n'est permis.

**BALAYAGE DES RUES DE LA MUNICIPALITÉ** : Le balayage des rues de la municipalité débutera au courant de la semaine prochaine (19 avril) et se poursuivra jusqu'à la fin des travaux.



## BALAYAGE DE VOTRE ENTRÉE PRIVÉE - COLLABORATION OBLIGE



Avec le printemps qui se pointe, il est important de rappeler la procédure pour ramasser le sable et ainsi embellir rapidement notre milieu plaisancien. Au même titre que les années antérieures, nous vous demandons de le balayer dans les abords de votre propriété en faisant des tas pour faciliter l'embarquement par nos employés. Comme d'habitude votre collaboration s'impose pour un nettoyage efficace. Merci d'être des citoyens(nes) responsables et vigilants pour se donner ensemble un environnement propre et attrayant. L'unité d'action demeure toujours la condition gagnante pour obtenir des résultats significatifs. Rappelons-nous que notre marque de commerce repose toujours sur le récréotouristique pour se démarquer et faire bouger notre économie locale.

### COMMUNIQUÉ AUX CITOYENS

<b>DESTINATAIRES</b>	<b>Population de la Municipalité de Plaisance</b>
<b>EXPÉDITEUR</b>	<b>Benoit Hébert, Directeur général</b>
<b>DATE</b>	<b>13 avril 2021</b>
<b>OBJET</b>	<b>MISE À JOUR – CORONAVIRUS (COVID-19)</b>

**Plaisance – 13 avril 2021** : Considérant les récentes recommandations de la Santé publique et du fait que le secteur de la MRC de Papineau est en **ZONE ROUGE** nous vous proposons de consulter le tableau ci-après qui fait état des services offerts :

<b>SERVICES ADMINISTRATIFS</b>	Les services administratifs demeurent fermés. Vous pouvez prendre un rendez-vous avec Pierre Villeneuve, Directeur de l'urbanisme si nécessaire au 819-427-5363 poste 2609.
<b>TRAVAUX PUBLICS MATIÈRES RÉSIDUELLES</b>	Tous les services sont maintenus.
<b>SÉCURITÉ INCENDIE</b>	Tous les services sont maintenus.
<b>SALLE MUNICIPALE ET PLACE DES AÎNÉS</b> <b>LOCATION DE SALLES</b>	La mise sur pause visant l'accès à l'ensemble des installations municipales, et par conséquent, à toutes les activités, les cours et les divers événements prévus à l'intérieur de nos infrastructures est prolongée jusqu'à nouvel.
<b>BIBLIOTHÈQUE</b>	La bibliothèque est présentement fermée jusqu'à nouvel ordre. Pour toutes questions : <a href="mailto:biblio@villeplaisance.com">biblio@villeplaisance.com</a>
<b>MAISON DES JEUNES</b>	La maison des jeunes est présentement fermée, et ce, jusqu'à nouvel ordre.
<b>SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	Les séances du conseil municipal ont toujours lieu mais de façon différente soit par visioconférence. L'ordre du jour est publié à l'avance sur notre site web et Facebook afin que vous puissiez en prendre connaissance. Si vous avez des questions, simplement les envoyées au Maire, Monsieur Christian Pilon à <a href="mailto:maire@villeplaisance.com">maire@villeplaisance.com</a> . Votre question sera traitée lors de la séance.

**AFIN DE DEMEURER BIEN INFORMÉS,  
NOUS VOUS RECOMMANDONS DE CONSULTER RÉGULIÈREMENT :**



Page Facebook : Municipalité de Plaisance

Site web : [www.ville.plaisance.qc.ca](http://www.ville.plaisance.qc.ca)



## **MERCI! MERCI! MERCI!**



Il n'y a pas d'âge pour faire du bénévolat : il suffit de la bonne volonté, d'aimer les gens (petits et grands) d'avoir le souci de rendre service, de se sentir utile et apprécié. L'accueil, le sourire et la disponibilité ont fait de Monsieur Yvon Lafrenière une personne-clé. Il a été, au niveau de l'équipe bibliothécaire, (volet scolaire) un appui, une aide vraiment très appréciée. MERCI!

TOC...TOC...TOC... ou un appel téléphonique pour me demander des nouvelles de notre bibliothèque et de l'équipe. Encourageant, optimiste, de bonne humeur, voilà mon conseiller municipal qui, régulièrement m'accordait un moment pour tâter le pouls, pour connaître mes besoins et ceux de notre bibliothèque. Un sincère merci à Monsieur Raymond Ménard. Tu as été ma petite lumière. MERCI!

## **BÉNÉVOLES DEMANDÉS**

La pandémie nous a tous peu à peu essouffés, réduit notre enthousiasme et a éloigné notre clientèle. Nous souhaitons relever de nouveaux défis. Tu es ado, jeune adulte, aîné. Mieux connaître le milieu de la bibliothèque, faire des suggestions, amener des nouvelles activités, de beaux projets. Rencontrer des gens passionnés de lecture, qui ont le goût d'échanger avec vous. Nous vous attendons. Offrir une ou deux soirées par mois serait grandement apprécié.



Pierrette Charlebois (819) 427-5589 ou [biblio@villeplaisance.com](mailto:biblio@villeplaisance.com).

## **CLUB DE L'AMITIÉ – FADOQ**

Le Club de l'amitié de Plaisance est sur pause depuis plus d'un an. Cette pandémie mondiale a freiné notre liberté si précieuse. Nous attendons les directives de la Santé publique, du Gouvernement ainsi de la FADOQ provinciale pour reprendre nos activités. L'arrivée du vaccin nous donne espoir que nous pourrions à nouveau nous réunir, mais probablement après que chacun de nous aura reçu sa deuxième dose. Peut-être que la pétanque pourrait reprendre en mai. Je dis bien peut-être, car cette activité se tient à l'extérieur, mais attendons les directives de tous les paliers. Comme notre municipalité et bien d'autres aussi ont vu des changements de propriétaire durant la dernière année, je voudrais m'adresser particulièrement aux nouveaux arrivants qui ont 50 ans et plus et qui aimeraient faire partie de la FADOQ et de notre Club d'amitié. Vous aurez l'occasion de faire des rencontres, de participer à des activités (pétanque, dards, cartes, crible, trico-thé, cercle littéraire, cours de danse, cours de peinture) et à des soupers mensuels dès que la reprise sera autorisée par toutes les instances. Et non seulement des activités, mais des privilèges rabais dans les restaurants, Iris, assurances, physio, pharmacie et autres qui sont partenaires avec la FADOQ. Vous pouvez aller consulter le site <https://www.fadoq.ca/outaouais/rabais>. La FADOQ est la plus grosse association au Canada. Elle nous représente au niveau provincial et fédéral. Le 25 janvier dernier, le gouvernement Legault a aboli les frais liés à certains actes cliniques effectués par les pharmaciens. Cette année, les revendications sont orientées vers un accroissement de l'offre de services et de soins à domicile ainsi qu'une hausse de la pension de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti. Ils feront pression pour obtenir gain de cause. Bien entendu, le Réseau FADOQ lutte contre la maltraitance aux aînés. Si vous désirez obtenir votre carte au coût de 25 \$ par année, vous avez seulement à me contacter et votre carte sera valide dès avril 2021 jusqu'en septembre 2022 en adhérant dès maintenant. Et pour les membres qui avaient laissé la carte à cause de la pandémie, sachez que vous pouvez la reprendre dès maintenant et bénéficier de 17 mois au lieu de 12 mois. On s'ennuie de vous et nous avons bien hâte de vous revoir! Liette Guindon, présidente 819-427-5821

## **RAPPEL REGISTRE DES CHIENS**

Si ce n'est déjà fait, svp veuillez compléter le formulaire suivant et nous le retourner avec une photo de votre chien car avec la pandémie que nous vivons, il nous est difficile d'effectuer le recensement de vos chiens. Les médailles sont obligatoires et importantes afin de retrouver votre chien. Le coût de la médaille est de 15\$ par année. Ce montant est directement porté à votre compte de taxes.

Nom du propriétaire : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Nom du chien : \_\_\_\_\_ Race du chien : \_\_\_\_\_  
Mâle ou Femelle : \_\_\_\_\_ Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_



## **PHOTO DE VOTRE CHIEN**

S.V.P. retournez ce formulaire par courriel à [info@villeplaisance.com](mailto:info@villeplaisance.com) ou par la poste. Merci !

## CONSULTATION AUPRÈS DES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT URB 99-04

### **AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

1. Lors d'une séance tenue le 6 avril 2021, le conseil a adopté, par la résolution 2021-04-079 le projet de règlement de modification numéro URB 21-04-05, intitulé PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA MODIFICATION DE LA CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT URB 99-04
2. En vertu des arrêtés ministériels numéros 2020-033 du 7 mai 2020 et 2020-049 du 4 juillet 2020, en considération de la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19, en remplacement de l'assemblée publique normalement prévue par la Loi, le conseil procède à une consultation écrite. La consultation constitue en un appel de commentaires écrits sur le projet de règlement URB 21-04-05. La présentation détaillée du projet du règlement URB 21-04-05 est accessible sur le site internet de la municipalité de Plaisance à l'adresse internet suivante : -Résolution 2021-04-079 projet de règlement URB 21-04-05  
<http://ville.plaisance.qc.ca/services-municipaux/urbanisme-et-environnement/>

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel à l'adresse : [urbaniste@villeplaisance.com](mailto:urbaniste@villeplaisance.com) ou par courrier d'ici le 26 avril 2021, à 16h00.

3. Les modifications au projet de règlement URB 21-04-05 ne contiennent pas dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Ces modifications sont les suivantes :

La section 5.3. Contribution pour fins de parcs est remplacée. Cette modification a pour effet d'établir la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts à 5%, concernant un terrain et/ou une somme monétaire.

4. Pour toutes informations supplémentaires sur le projet de règlement URB 21-04-05, vous pouvez communiquer avec le service d'urbanisme et d'environnement par téléphone au 819-427-5363 poste 2609 ou par courriel à l'adresse suivante : [urbaniste@villeplaisance.com](mailto:urbaniste@villeplaisance.com).

Donné à Plaisance ce 15<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2021



Benoit Hébert, Directeur-général/Secrétaire-trésorier

### AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

QUE le Conseil municipal a adopté à sa séance régulière du 6 avril 2021, le projet suivant :

1. Projet de règlement numéro URB 21-01 – Plan d'urbanisme

QUE ce projet de règlement a pour objet de réviser et remplacer le plan d'urbanisme en vigueur, afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Papineau.

QUE le projet de règlement sur le plan d'urbanisme fait l'objet d'un résumé en annexe.

QUE plusieurs des modifications sont rendues nécessaires par l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Papineau.

QU'en vertu des arrêtés ministériels numéros 2020-033 du 7 mai 2020 et 2020-049 du 4 juillet 2020, en considération de la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19, en remplacement de l'assemblée publique normalement prévue par la Loi, le conseil procède à une consultation écrite. La consultation constitue en un appel de commentaires écrits sur le projet de règlement du plan d'urbanisme URB 21-01. Le projet de règlement du plan d'urbanisme URB 21-01 est accessible sur le internet de la municipalité, à l'adresse suivante : <http://ville.plaisance.qc.ca/services-municipaux/urbanisme-et-environnement/>

QU'une présentation audiovisuelle sur le projet de règlement du plan d'urbanisme numéro URB 21-01 sera accessible à compter du 5 mai 2021, sur le site internet de la municipalité. Le maire et son représentant expliquera les conséquences de son adoption.

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel à l'adresse : [urbaniste@villeplaisance.com](mailto:urbaniste@villeplaisance.com) ou par courrier d'ici le 20 mai 2021, à 16h00. Pour toutes informations supplémentaires sur le projet de règlement du plan d'urbanisme URB 21-01, vous pouvez communiquer avec le service d'urbanisme et d'environnement par téléphone au 819-427-5363 poste 2609.

QUE le présent avis est aussi affiché à la mairie de Plaisance.

DONNÉ à Plaisance, ce 15 avril 2021.



Benoit Hébert, Directeur-général/Secrétaire-trésorier

## PLAN D'URBANISME RÉSUMÉ

### **Avant-propos**

La qualité de vie des citoyens de Plaisance exige une planification territoriale et environnementale bien adaptée aux réalités locales. Le présent plan d'urbanisme vise à répondre à cet objectif de valorisation du territoire et de bonification du milieu de vie. En ce domaine, les municipalités disposent de deux pouvoirs principaux, distincts, mais complémentaires: le pouvoir de planifier et le pouvoir de réglementer. Le pouvoir de planifier s'exerce essentiellement par l'élaboration et l'adoption d'un plan d'urbanisme, à l'intérieur duquel la municipalité expose ses stratégies de développement du territoire et la manière dont elle entend l'organiser physiquement et gérer son utilisation. À ce titre, le plan encadre la réglementation d'urbanisme en énonçant les objectifs qu'elle doit poursuivre. Afin de remplir son rôle adéquatement, le plan d'urbanisme mettra en lumière les problèmes actuels, les tendances et les perspectives d'avenir. Il définira principalement les orientations d'aménagement à poursuivre, en plus de préciser les affectations du sol, les densités d'occupation et les réseaux de transport.

Selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les municipalités locales doivent planifier et réglementer leur territoire de façon cohérente avec la planification régionale exprimée par les schémas d'aménagement et de développement de leur MRC. Par conséquent, le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Papineau est entrée en vigueur le 21 février 2018. Plaisance, doit réviser son propre plan d'urbanisme et ses règlements afférents afin qu'ils soient conformes au nouveau schéma de la MRC. Le présent plan d'urbanisme remplace donc celui qui était en vigueur à Plaisance.

### **Le profil municipal et l'énoncé de vision d'aménagement**

D'une population de 1088 habitants, un peu plus de la moitié de celle-ci est constituée de personnes de plus de 45 ans et une moyenne de 2,3 personnes par ménage. Plusieurs services à la population sont dispensés par la municipalité, dont la salle municipale et la bibliothèque, la maison des Aînés, la maison des Jeunes, ainsi que les parcs aménagés, soit le parc Rolland Pilon, le parc des Pierres et celui de la rue Vanier. On n'y retrouve des services d'égout et d'aqueduc dans le noyau villageois. Le secteur rural est partiellement desservi par service d'aqueduc, tandis que l'autre partie est desservie par des installations individuelles en eau potable et

eaux usées. Sur l'ensemble du territoire, il y a quelques 475 logements privés, dont la très majorité sont occupés de façon permanente.

Plaisance est une communauté rurale, un modèle d'ouverture, tournée vers un concept d'aménagement et de développement axé sur la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes. Sa mission, faire de Plaisance un milieu de vie des plus paisibles, sécuritaires et attractifs., dont ses priorités sont axées sur le citoyen au cœur de ses préoccupations. À quoi voulons-nous que Plaisance ressemble dans un avenir rapproché ? Considérant les attributs exceptionnels du cadre naturel sur le territoire municipal (chutes de Plaisance, parc national de Plaisance, sites patrimoniaux, terres agricoles, paysages naturels) ; il ne fait nul doute que les vocations de plein air et agricole sont bien présente et ancrée depuis plusieurs décennies. Par ailleurs, le principal pôle d'activités humaines et commerciales, qui se situe dans le noyau villageois de Plaisance, mérite un second souffle qui lui permettrait de proposer des espaces communautaires attrayants et foisonnerait d'activités sociales, rassembleuses, sportives, écotouristiques et récréatives. En outre, la mise en place de conditions propices favorisant les activités et commerces de desserte régionale et récréotouristique permettant, non seulement de consolider l'économie locale mais également d'offrir aux résidents et aux touristes une variété de produits et services des plus intéressants, mettant en valeur le terroir.

### **Les grandes orientations**

En considérant la vision souhaitée ci-haut, neuf grandes orientations ont été retenues pour guider l'aménagement et le développement de la municipalité, dont de multiples objectifs y en découlent. Ces orientations sont :

- 1- Positionner Plaisance comme un pôle touristique complémentaire et miser sur les activités récréotouristiques -
- 2- Protéger et mettre en valeur l'activité agricole du territoire
- 3- Améliorer la qualité du milieu urbain et le cadre de l'environnement bâti du noyau villageois
- 4- Stimuler le développement hors du périmètre urbain
- 5- Établir une stratégie sur un développement industriel léger
- 6- L'implication citoyenne, une ressource essentielle
- 7- Prospérité durable et capacité financière
- 8- Protéger la qualité de notre environnement
- 9- Le transport

### **Les affectations municipales**

Les affectations municipales sont réparties selon différentes « aires d'affectation » qui composent l'ensemble du territoire :

#### 1) Affectation « **récréotourisme** »

Les limites du Parc national de Plaisance correspondent à l'affectation récréotourisme sur le territoire. Cette affectation est attribuée aux espaces présentant un grand intérêt écologique notamment à titre d'habitats fauniques, mais dont les écosystèmes ont une capacité de régénération qui leur permet de supporter certaines activités humaines et d'utilisation récréative du territoire. Ainsi, les activités de nature écotouristique sont généralement favorisées et d'équipements d'accueil touristique.

#### 2) Affectation « **agriculture** »

Généralement présente sur le territoire, cette affectation englobe la grande majorité des propriétés de vocations agricoles et forestières. Cette affectation est divisée des différents types d'affectations agricoles résulte d'une décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) rendue vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAAQ). Lorsqu'ils ne sont pas déjà autorisés dans l'une ou l'autre des affectations agricoles, tous les projets d'usages non agricoles sont assujettis à l'approbation préalable de la CPTAQ. La délimitation cartographique de l'ensemble des affectations agricoles reproduit la zone agricole permanente telle que décrétée par la CPTAQ. Des normes relatives aux distances séparatrices



permettant de limiter la propagation des odeurs et d'éliminer les problèmes de cohabitation sont aussi prévues pour assurer une cohabitation harmonieuse des affectations agricoles avec les usages résidentiels et les immeubles protégés. La division des types d'affectations agricoles sont :

a) Affectation « **agriculture dynamique** »

Les terres qui se trouvent dans cette affectation offrent d'excellentes perspectives pour la pratique de l'agriculture. En effet, leurs conditions physiques, agronomiques et topographiques sont idéales pour valoriser le dynamisme agricole, d'où l'importance d'y restreindre vigoureusement l'implantation d'activités non agricoles. Néanmoins, on retrouve dans cette affectation des résidences unifamiliales ou intergénérationnelles, reliées à l'agriculture, déjà autorisée en vertu de la LPTAA, ainsi que n'importe quel usage bénéficiant d'un droit acquis accordé en vertu de la LPTAA, ou ayant fait l'objet d'un décret gouvernemental ou d'une autorisation émanant de la CPTAQ. On peut aussi y retrouver des commerces ou des services qui sont complémentaires aux activités de production d'une ferme visée.

b) Affectation « **agriculture à potentiel faible** »

Cette affectation regroupe les terres qui conviennent mieux à la sylviculture qu'à l'agriculture. Dans cette affectation, ces secteurs sont essentiellement à caractère forestier. On peut y retrouver les mêmes constructions et usages que dans l'affectation « agriculture dynamique ». De plus, la construction d'une nouvelle résidence peut y être autorisée, à la condition que l'unité foncière réceptrice était vacante au 17 mai 2006, soit d'une superficie d'au moins 4 hectares et un frontage d'au moins 75 mètres.

c) Affectation « **agriculture déstructurée** »

Cette affectation correspond à des îlots dispersés sur le territoire, occupés par des usages non agricoles, tels que des usages résidentiels, commerciaux et municipaux. Les possibilités d'exploitation agricole sont très faibles, et l'intégration d'autres usages non agricoles n'est pas préjudiciable à l'agriculture. Ainsi, l'implantation de nouvelles résidences non agricoles est autorisée dans cette affectation.

3) Affectation « **villégiature** »

Cette affectation englobe les secteurs situés à l'extrémité est de la Grande Presqu'île, le site des chutes de Plaisance et celui situé au nord-ouest de l'échangeur de la Montée Papineau de l'autoroute 50. Cette affectation met en valeur ces endroits en tant que sites de prédilection pour l'implantation de résidences et d'établissements touristiques, le tout encadré par une réglementation rigoureuse assurant la protection des milieux hydriques et humides, les habitats fauniques et les paysages champêtres. Les activités de nature récréative, écotouristique, récréotouristique ainsi que les usages complémentaires (hébergement, restauration) et les petites entreprises à l'intérieur des résidences peuvent être autorisés, le tout ne devant pas générer de nuisances pour les résidents.

4) Affectation « **habitat mixte** »

Cette affectation correspond aux limites du périmètre d'urbanisation, soit le noyau villageois, dont il est privilégié la mixité, la proximité et la diversification des usages (résidentiels, commerciaux, communautaires et administratifs). On y favorise aussi la densification, la consolidation, le dynamisme, l'esthétique et la revitalisation urbaine, tout en y assurant les besoins de sa population dans la plupart des activités courantes de la vie quotidienne. Le noyau villageois de Plaisance doit se développer en consolidant le milieu, soit en continuité avec la trame existante et en protégeant le domaine agricole et son intégration harmonieuse avec l'environnement. Les nouveaux réseaux d'aqueduc et d'égout seront prioritaires dans cette affectation, sauf pour des raisons de salubrité publique.

**CONCLUSION :** Plaisance est un milieu de vie agréable et il importe de poursuivre l'insertion harmonieuse des activités humaines dans un environnement naturel de haute qualité et ce, dans le respect du patrimoine identitaire qui caractérise la municipalité.

PARTICIPANT			
Nom :		Prénom :	
Adresse : <span style="float: right;">app.</span>			
Municipalité :	Code postal :	Téléphone :	
Date de naissance :	Âge :	Numéro d'assurance maladie	Date d'expiration numéro assurance maladie:
Votre enfant sait-il nager? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		Grandeur de T-Shirt :	

ANTÉCÉDENTS MÉDICAUX	
Allergie <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si vous avez coché OUI à l'une de ces questions, veuillez nous fournir plus d'informations :
Maladie <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Médicament <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

PARENTS/TUTEURS/PERSONNES À CONTACTER EN CAS D'URGENCE		
Nom :	Prénom :	
Lien avec l'enfant : <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> tuteur <input type="checkbox"/> Autres précisez :	Personne à contacter en cas d'urgence <input type="checkbox"/>	
Téléphone : <input type="checkbox"/> maison <input type="checkbox"/> travail <input type="checkbox"/> cellulaire	Téléphone : <input type="checkbox"/> maison <input type="checkbox"/> travail <input type="checkbox"/> cellulaire	Courriel :
Nom :	Prénom :	
Lien avec l'enfant : <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Autres précisez :	Personne à contacter en cas d'urgence <input type="checkbox"/>	
Téléphone : <input type="checkbox"/> maison <input type="checkbox"/> travail <input type="checkbox"/> cellulaire	Téléphone : <input type="checkbox"/> maison <input type="checkbox"/> travail <input type="checkbox"/> cellulaire	Courriel :
Nom :	Prénom :	
Lien avec l'enfant : <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Autres précisez :	Personne à contacter en cas d'urgence <input type="checkbox"/>	
Téléphone : <input type="checkbox"/> maison <input type="checkbox"/> travail <input type="checkbox"/> cellulaire	Téléphone : <input type="checkbox"/> maison <input type="checkbox"/> travail <input type="checkbox"/> cellulaire	Courriel :

AUTORISATION PARENTALE :	
En signant la présente, j'autorise la direction du camp de jour à prodiguer tous les soins infirmiers nécessaires. Si la direction le juge nécessaire, je l'autorise également à transporter mon enfant, par ambulance ou autrement, dans un établissement hospitalier ou de santé communautaire.	
Signature du parent ou tuteur :	Date :

ESPACE RÉSERVÉ À LA MUNICIPALITÉ	
Mode de paiement : Comptant : <input type="checkbox"/> Chèque : <input type="checkbox"/>	Camp de jour : <input type="checkbox"/> \$ <input type="checkbox"/>
Signature :	Date :

**Pour obtenir des informations ou des questions : Jason Carrière [loisirs@villeplaisance.com](mailto:loisirs@villeplaisance.com)  
Veuillez retourner le formulaire par courriel à [loisirs@villeplaisance.com](mailto:loisirs@villeplaisance.com) avant le 28 mai 2021**

### JOYEUX ANNIVERSAIRE À LA DOYENNE DE PLAISANCE - MADAME JEANNE JEANRIE

Pour terminer cette édition sur une bonne note, nous voulons souhaiter un très joyeux anniversaire à Madame Jeanrie qui célébrera ses **97 ans** le 20 avril prochain. Madame Jeanrie est donc la doyenne de la municipalité de Plaisance. Établie dans la municipalité depuis plus de 60 ans, Madame Jeanrie habite toujours sa maison dans la montée Papineau. Santé, bonheur et amour à notre doyenne! Le conseil municipal

